

**Communauté de Communes Thiers Dore et
Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Karine BRODIN à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT



Conseiller absent :

André IMBERDIS

Secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS

**Convention 2015-2017 entre Thiers Communauté et la Maison du tourisme du Livradois-
Forez : avenant 2017
DELIBERATION N°20170301-36**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du 22 juin 2015 de Thiers Communauté relative à la signature de la convention de partenariat avec la Maison du tourisme du Livradois-Forez sur la période 2015-2017 en tant que communauté de communes associée,

Vu le projet de convention,

Considérant que cette convention est assortie d'un avenant annuel d'exécution précisant le montant de la contribution financière,

Considérant que la communauté de communes Thiers Dore et Montagne reprend, depuis le 1^{er} janvier 2017, les engagements pris par Thiers Communauté,

Le rapporteur présente à l'assemblée la proposition de l'avenant pour l'année 2017 qui confirme la participation financière de 1,14 € par habitant, soit 17 791 euros pour le territoire « ex Thiers communauté ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

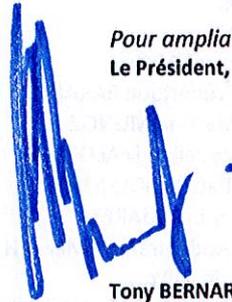
Approuve l'avenant présenté

Autorise le président à signer l'avenant avec la Maison du tourisme et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS :	57 =	49 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a tall vertical stroke and a series of loops and curves.

Tony BERNARD